

2025

formations

FLEURISSEMENT

SEPT. / OCT.

MAR. 30 SEPT. & MERC. 01 OCT. 9H-17H
LES PLANTES À BULBES Bassin chambérien P.5

NOVEMBRE

MAR. 04, MER. 05 & JEU. 06 NOV. 9H-17H
CONCEVOIR UN FLEURISSEMENT COMMUNAL Bassin chambérien P.6

MERC. 12 NOVEMBRE 9H-17H
L'AVENIR DES CIMETIÈRES La Motte-Sx P.2

JEU. 13 & VEN. 14 NOVEMBRE 9H-17H
LA TAILLE RAISONNÉE DES ARBUSTES La Motte-Sx P.7

MAR. 18 & MERC. 19 NOVEMBRE 9H-17H
LA BIODIVERSITÉ DANS LA GESTION DIFFÉRENCIÉE Agate P.8

JEU. 20 & VEN. 21 NOVEMBRE 9H-17H
L'ARBRE EN VILLE : ENJEUX DE DEMAIN Bassin chambérien P.9

AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour tout renseignement, merci de contacter Gabrielle Rubod : 07 57 47 94 49 • gabrielle.rubod@agate-territoires.fr

A noter qu'une remise de 30% sera appliquée à partir de la 3ème formation demandée par une même collectivité.

UTILISER LES PLANTES À BULBES TOUTE L'ANNÉE DANS LES COMMUNES

MAR. 30 SEPT. &
MERC. 01 OCT.

09H-17H

Les plantes à bulbes : un allié esthétique et écologique pour embellir vos communes tout au long de l'année. Dans un contexte où les communes cherchent à valoriser leurs espaces verts tout en respectant les contraintes budgétaires et environnementales, les plantes à bulbes offrent une solution durable, économique et adaptée aux cycles naturels. Cette formation vise à vous donner les clés pour intégrer ces plantes efficacement dans vos aménagements paysagers.

OBJECTIFS

- Identifier les caractéristiques et avantages des plantes à bulbes
- Planifier l'utilisation des bulbes selon les saisons pour garantir une floraison continue
- Mettre en place des techniques d'entretien adaptées pour maximiser la durabilité et la beauté des plantations
- Créer un projet d'aménagement paysager pour une commune, en intégrant les plantes à bulbes



PROGRAMME



1^{ER} JOUR

- Introduction aux plantes à bulbes
- Planification des plantations toute l'année
- Techniques d'entretien et gestion des bulbes
- Conception d'un projet paysager avec des plantes à bulbes
- Présentation des projets par groupe

2^E JOUR

- Visite à définir
- Synthèse et évaluation

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Méthodes actives et participatives :

- Présentations interactives avec échanges
- Études de cas concrets et ateliers pratiques
- Support visuel : diaporamas, vidéos
- Alternance de sessions théoriques et pratiques
- Discussions en groupe pour favoriser le partage d'expériences

MÉTHODE D'ÉVALUATION

- Quiz final : 10 questions sur les points-clés abordés durant la formation
- Évaluation pratique : validation du calendrier de plantation créé en atelier
- Feedback oral : les participants partagent ce qu'ils ont appris et comment ils comptent appliquer leurs connaissances

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Agents des services techniques et élus concernés

TARIF

486 € : - de 3000 hab.
526 € : entre 3000 et 10 000 hab.
612 € : + de 10 000 hab.
(déjeuner compris)

DURÉE

2 jours

LIEU

Bassin chambérien

INTERVENANT

Clément COURTAUX, formateur et fondateur de la société « Expertise végétale » spécialisée dans l'accompagnement des professionnels et des collectivités

NOMBRE DE

5 à 15 personnes

REF : FOR2025016

CONCEVOIR UN FLEURISSEMENT COMMUNAL

MAR. 4, MER. 5 &
JEU. 6 NOV.
09H-17H

OBJECTIFS

Élaborer un plan de massif (formation de base indispensable).



PROGRAMME



1^{ER} JOUR

- Analyser le site (contraintes, position, orientation)
- Choisir le thème, le type de massifs, les couleurs et les volumes, les plantes (basses, moyennes, hautes, élément phare)
- Bilan de la 1^{ère} journée

2^E JOUR

- Élaborer un plan (dessin sur calques)
- Utiliser les échelles pour dessiner un plan
- Préparer les commandes (listage des végétaux)
- Définir le budget
- Concevoir un dossier à présenter aux élus
- Bilan de la 2^e journée

3^E JOUR

- Préparer le site (dessin du massif, terrassement) et son entretien (fertilisation, désherbage, taille)
- Bilan de la formation

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exercices concrets.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Plan de massif réalisé avec présentation orale.

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Agents des services techniques et élus concernés

TARIF

729 € : - de 3000 hab.
789 € : entre 3000 et 10 000 hab.
918 € : + de 10 000 hab.
(déjeuner compris)

DURÉE

3 jours

LIEU

Bassin chambérien

INTERVENANT

Jean-Jacques Le Baron, formateur depuis 25 ans

NOMBRE DE

5 à 15 personnes

MATÉRIEL À PRÉVOIR

Matériel de dessin : 1 crayon à papier ou porte mine ; 1 gomme ; 1 boîte de crayons de couleurs ; 1 boîte de feutres de couleurs ; 1 rouleau de ruban adhésif ; 1 calculatrice ; 1 compas ; 1 normographe (Maped Normographe 922410) ; 1 kutsch 1/1000, 1/2000, 1/2500, 1/5000 ou 1 règle graduée ; calques A3 (10 feuilles), papier quadrillé A4

- Apporter un fond de plan d'un point de fleurissement à travailler (massif, rond-point...)
- Apporter le plan de la commune à l'échelle 1/20 000e (format A3 ou A4).

L'AVENIR DES CIMETIÈRES PAR L'HISTOIRE, LA LÉGISLATION ET LEUR ENVIRONNEMENT

**MERCREDI 12
NOVEMBRE**
09H-17H

OBJECTIFS

Réfléchir aux nouvelles pratiques des cimetières par l'enherbement et d'autres techniques paysagères.

Anticiper l'avenir des cimetières par un résumé de leur histoire et une approche de la législation.



PROGRAMME



MATIN

- Appréhender l'historique des cimetières et des traditions autour du funéraire
- Connaître les pratiques d'entretien des cimetières
- Quelles sont les alternatives aux anciennes méthodes d'entretien (zéro phyto) ?

- Quelles sont les possibilités de créations d'espaces verts dans un cimetière ?
- Quel avenir pour les cimetières (espaces verts, crémation, fréquentation) ?
- Savoir communiquer avec les administrés

APRÈS-MIDI

- Visite d'un cimetière paysagé
- Bilan de la formation

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Visite d'un cimetière expérimental

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Échange avec le responsable du cimetière expérimental

MATÉRIEL À PRÉVOIR

Tenue pour une visite en extérieur

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Agents des services techniques et élus concernés

TARIF

243 € : - de 3000 hab.

263 € : entre 3000 et 10 000 hab.

306 € : + de 10 000 hab.
(déjeuner compris)

DURÉE

1 jour

LIEU

La Motte-Servolex

INTERVENANT

Jean-Jacques Le Baron,
formateur depuis 25 ans

NOMBRE DE

5 à 15 personnes

REF : FOR2025017

LA TAILLE RAISONNÉE DES ARBUSTES

**JEUDI 13 &
VEN. 14 NOV.**
09H-17H

OBJECTIFS

Être en capacité de pratiquer une taille raisonnée des arbustes, à la bonne époque et au bon moment.



PROGRAMME



1^{ER} JOUR

- Quelle est la morphologie d'une plante (ligneuse, vivace) ?
- Pourquoi tailler ?
- Préserver la forme et le fleurissement des végétaux taillés - Respecter la saisonnalité des tailles
- Utiliser les bons outils
- Bilan de la 1^{ère} journée

2^E JOUR

- Réaliser des travaux pratiques sur le terrain avec démonstration des techniques de taille.
- Bilan final

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Travaux pratiques sur le terrain.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Questionnaire d'évaluation de la taille.

MATÉRIEL À PRÉVOIR

Tenue de travail (Epi : veste de pluie, pantalon, chaussures de sécurité, gants, gilet fluo) ; Matériel de taille (sécateur, scie, couteau) en bon état.

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Agents des services techniques et élus concernés

TARIF

486 € : - de 3000 hab.
526 € : entre 3000 et 10 000 hab.
612 € : + de 10 000 hab.
(déjeuner compris)

DURÉE

2 jours

LIEU

Salle Gentiane à
La Motte-Servolex

INTERVENANT

Jean-Jacques Le Baron,
formateur depuis 25 ans

NOMBRE DE

5 à 15 personnes

LA BIODIVERSITÉ DANS LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

**MAR. 18 &
MERC. 19 NOV.**
09H-17H

OBJECTIFS

Appréhender les enjeux de préservation de la biodiversité et sa mise en œuvre dans la mise en place de la gestion différenciée.



PROGRAMME



1^{ER} JOUR

- Comprendre la notion de biodiversité
- Sensibilisation de la faune et de la flore dans nos espaces
- Approche et analyse sur la mise en place d'une gestion différenciée
- Bilan de la 1ère journée

2^E JOUR

- Approche de l'atlas de la biodiversité
- Réaliser un inventaire
- Découvrir les modes de gestion et aménagement favorisant la biodiversité en milieu urbain
- Intégrer la participation citoyenne
- Bilan final

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exercices concrets, ateliers

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Quiz

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Agents des services techniques et élus concernés

TARIF

486 € : - de 3000 hab.
526 € : entre 3000 et 10 000 hab.
612 € : + de 10 000 hab.
(déjeuner compris)

DURÉE

1 jour

LIEU

Agate

INTERVENANT

Hugues LACKS,
formateur depuis 2016

NOMBRE DE

5 à 15 personnes

MATÉRIEL À PRÉVOIR

Matériel de dessin : 1 crayon à papier ou porte mine, 1 gomme, 1 boîte de feutre de couleurs ou papiers crayon, feuille blanche A4, calques

- Apporter un fond de plan de la commune

REF : FOR2025019

L'ARBRE EN VILLE : ENJEU DE DEMAIN

**JEUDI 20 &
VEND. 21 NOV.**
09H-17H

Un arbre en ville, ce n'est pas seulement un élément décoratif, c'est une solution pour le bien-être, la biodiversité et l'adaptation climatique.

Face aux défis urbains tels que le réchauffement climatique, la pollution et l'urbanisation croissante, les arbres en ville jouent un rôle central. Ils améliorent la qualité de vie, renforcent la résilience des territoires et participent à la transition écologique.

Cette formation permettra aux participants d'acquérir les compétences nécessaires pour gérer efficacement les arbres urbains, tout en valorisant leur potentiel.

OBJECTIFS

- Comprendre les rôles écologiques, sociaux et esthétiques des arbres en milieu urbain
- Identifier les bonnes pratiques pour la plantation et l'entretien des arbres en ville
- Évaluer la santé des arbres et anticiper les risques liés à leur gestion



PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Agents des services techniques et élus concernés

TARIF

486 € : - de 3000 hab.
526 € : entre 3000 et 10 000 hab.
612 € : + de 10 000 hab.
(déjeuner compris)

DURÉE

1 jour

LIEU

Bassin chambérien

INTERVENANT

Clément COURTAUX, formateur et fondateur de la société « Expertise végétale » spécialisée dans l'accompagnement des professionnels et des collectivités

NOMBRE DE

5 à 15 personnes

PROGRAMME



1^{ER} JOUR

- Les rôles et enjeux de l'arbre en ville
- Gestion durable des arbres urbains
- Santé et sécurité des arbres en ville
- Aménagement et valorisation des arbres urbains
- Bilan de la 1^{ère} journée

2^E JOUR

- Visite à définir
- Synthèse et évaluation

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Alternance entre théorie (présentations) et pratique (ateliers en groupe, études de cas).
- Supports interactifs : diaporamas, vidéos, fiches techniques.
- Participation active des stagiaires : discussions, retours d'expériences.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

- Quiz final : 10 à 15 questions pour évaluer les connaissances acquises (QCM ou vrai/faux).
- Exercices pratiques : validation d'un plan d'aménagement arboricole et d'un diagnostic sanitaire.
- Feedback collectif : échanges autour des projets présentés.



BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATIONS

Bulletin d'inscription à retourner par mail à : formation@agate-territoires.fr ou en cliquant sur le lien suivant : [Bulletin d'inscription aux formations d'Agate](#) (1 bulletin par participant)

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre forme de handicap, vous pouvez nous contacter : formation@agate-territoires.fr ou 04 79 85 39 32. Le référent handicap évaluera avec vous et avec le formateur, la faisabilité d'adaptation de la formation, en fonction du type de handicap.

Les informations recueillies via ce formulaire sont enregistrées et utilisées uniquement par Agate. Elles pourront être communiquées aux intervenants des formations, extérieurs à notre agence, uniquement dans le cadre de ces formations. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, en nous contactant à l'adresse contact@agate-territoires.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatiques et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

PARTICIPANT

Nom :
Prénom :
Structure ou collectivité :
Fonction :
Email :
Tél. :

INTITULÉ(S) ET DATE(S) DE LA/DES FORMATION(S)

Formation 1 :
date :
référence :

Formation 2 :
date :
référence :

Formation 3 :
date :
référence :

Formation 4 :
date :
référence :

Date, signature
(cachet de la structure ou collectivité, le cas échéant)

Organisme de formation déclaré
sous le N° 82 73 00526 73

À réception du bulletin d'inscription par l'Agence, une confirmation est adressée au signataire de la demande. Avant la date de la formation, l'Agence adresse à chaque participant un courriel reprenant la liste des participants, les horaires, le lieu de la formation, et un plan d'accès.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATIONS

1. OBJET

Les présentes « Conditions Générales de Vente » (CGV) s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par Agate et faisant l'objet d'une commande de la part de la Collectivité ou de tout autre organisme.

En conséquence, toute commande implique l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière aux présentes CGV.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute commande est réputée ferme et définitive lorsque la Collectivité ou tout autre organisme renvoie, par tout moyen, le bulletin d'inscription signé (en ligne, email ou courrier). A réception du bulletin d'inscription par l'Agence, une convention de formation sera adressée au signataire de la demande, avec ces CGV.

Une semaine avant la date de la formation, Agate adresse à chaque inscrit une convocation à la formation reprenant la liste des participants, les horaires, le lieu de la formation avec le plan d'accès et le règlement intérieur.

La Collectivité ou tout autre organisme reconnaît que, préalablement à la signature du bulletin d'inscription, elle a bénéficié des informations et conseils suffisants par l'Agence, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation avec ses besoins.

3. TARIFS

Les prix des formations sont indiqués sur chaque programme de formation, par participant, en euros TTC.

Nos tarifs sont forfaitaires et, sauf dispositions particulières, incluent les frais pédagogiques, l'utilisation des salles de formation et du matériel pédagogique et la documentation remise pendant la formation.

4. RÈGLEMENT

Le règlement de l'intégralité de la formation fera l'objet d'une facture « après service fait » et interviendra donc après exécution de la formation.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures pourra donner lieu, après mise en demeure restée infructueuse, à l'application de pénalités de retard de 10%.

En cas de paiement par un Organisme Payeur désigné par la Collectivité ou tout autre organisme, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'Organisme Payeur, la part non prise en charge sera directement facturée à la Collectivité ou tout autre organisme.

5. ANNULATIONS / REPORTS / REMPLACEMENTS

5.1. Annulations / Reports par Agate

Dans le cas où le nombre de participants à une formation serait jugé pédagogiquement insuffisant, Agate se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue, et sous réserve d'en informer chaque participant. Une autre date de formation pourra être prévue.

Agate se réserve en outre le droit de reporter une formation, de modifier le lieu de son déroulement, ainsi que le contenu de son programme ou ses formateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Le lieu de formation précisé dans le programme n'est pas contractuel. Les formations pourront se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique. Dans tous les cas, le lieu précis et les horaires exacts de la formation sont détaillés sur la convocation.

5.2. Annulations / Reports / Abandons / Remplacements par la Collectivité ou tout autre organisme

La Collectivité ou tout autre organisme peut demander l'annulation ou le report de sa participation sur une formation programmée la même année, sans frais, jusqu'à 8 jours ouvrés avant la date de la formation. La demande doit parvenir à Agate par courrier à l'adresse : 25 rue Jean Pellerin - 73000 CHAMBERY, ou par email à l'adresse : formation@agate-territoires.fr. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Agence auprès de la Collectivité ou tout autre organisme.

Sauf cas de force majeure, en cas d'annulation de sa participation à une formation par la Collectivité ou tout autre organisme moins de 8 jours ouvrés avant le début de la session, Agate facturera 50% du montant de la formation, ou le montant dans son intégralité en cas d'annulation le jour même, au titre des frais d'annulation.

La demande de remplacement doit parvenir par courrier ou par email à l'Agence et préciser les noms, coordonnées et fonction du remplaçant. Il appartient à la Collectivité ou tout autre organisme de vérifier l'adéquation du profil du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

En cas d'absence du participant à une formation, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure, la Collectivité ou tout autre organisme sera redevable de l'intégralité du montant de ladite formation.

6. RESPONSABILITÉ / INDEMNITÉS

La responsabilité de l'Agence envers la Collectivité ou tout autre organisme est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par la Collectivité ou tout autre organisme, et en tout état de cause, limitée au montant payé par la Collectivité ou tout autre organisme au titre de la prestation fournie.

La responsabilité de l'Agence est exclue en cas de force majeure.

7. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Collectivité ou tout autre organisme ne peut utiliser les propositions, méthodes et outils de l'Agence que pour les fins stipulées à la commande.

Agate détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense, de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre des formations demeure sa propriété exclusive.

L'ensemble des textes, commentaires, logiciels, supports, brochures, documentaires, outils, et tous documents utiles mis à disposition de la Collectivité ou tout autre organisme sont donc propriété de l'Agence, et toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable d'Agate.

En conséquence, la Collectivité ou tout autre organisme s'interdit d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers les supports de formation ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de Agate.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations personnelles recueillies (nom, prénom, fonction, mél et numéro de téléphone des personnes inscrites), font l'objet d'un traitement informatique dont le responsable est la Directrice Générale d'Agate. Ce traitement est nécessaire à l'organisation, au bon déroulement des formations et à la facturation.

Les données personnelles collectées sont destinées au service gestion d'Agate et elles seront conservées pendant une durée de 5 années. L'accès aux données est strictement limité aux collaborateurs des services formation et gestion habilités à les traiter en raison de leur fonction.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer auprès de Madame la Directrice Générale - Agate - 25 Rue Jean Pellerin - 73000 CHAMBERY, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto verso de votre pièce d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.

9. CONTESTATION ET LITIGES

Pour tout différend relatif à l'exécution des prestations, le règlement à l'amiable sera privilégié.

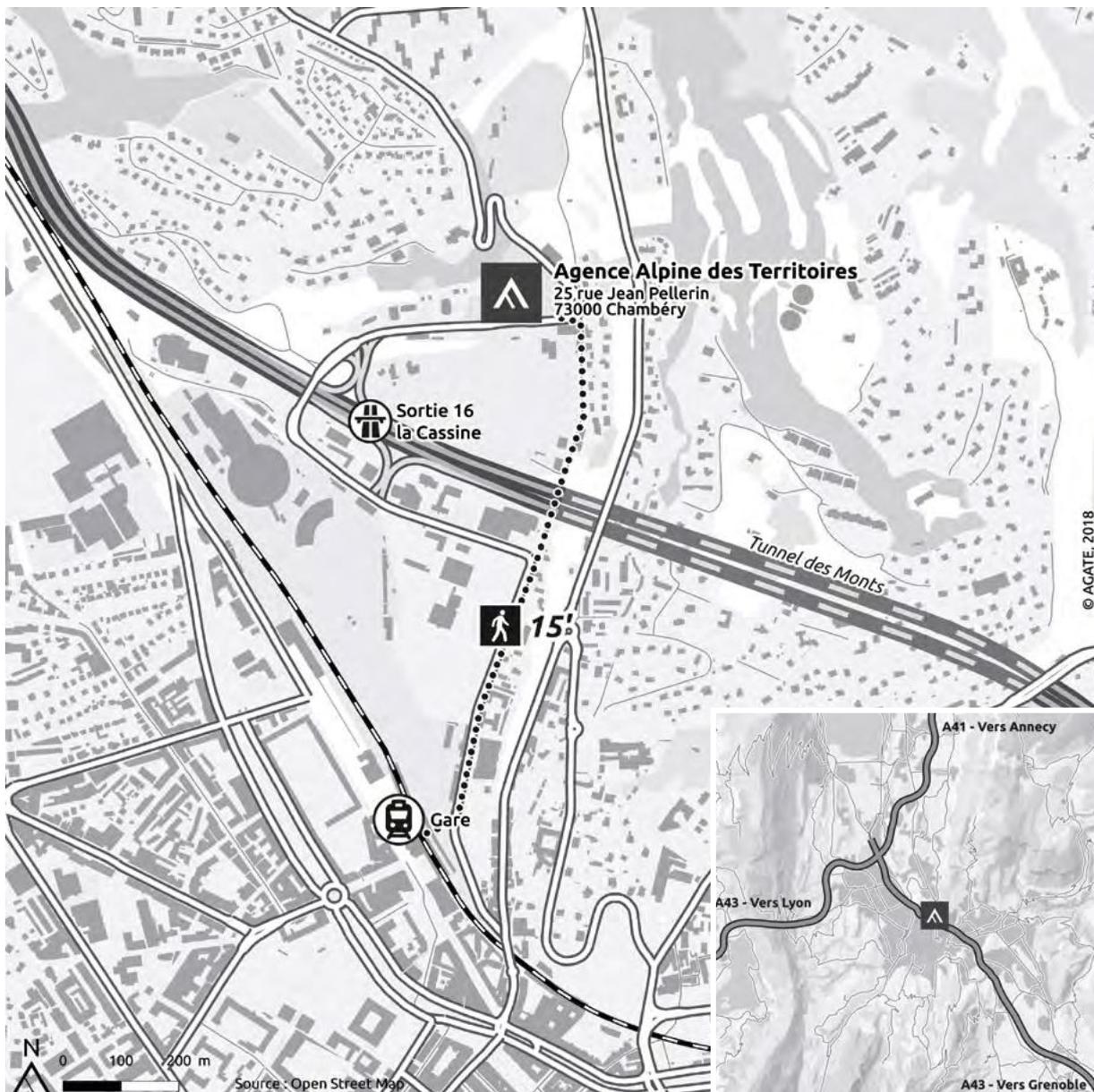
Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal territorialement compétent.

10. MISE À JOUR

Les présentes Conditions Générales de Vente peuvent faire l'objet d'une mise à jour à tout moment. Les nouvelles conditions s'appliquent à toute nouvelle commande, ultérieure aux modifications, et quelle que soit l'antériorité des relations entre Agate et la Collectivité ou tout autre organisme.

Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit des participants aux formations.

NOUS CONTACTER



NOUS CONTACTER :

Pascale WOLKOWICZ | Catherine AGNOLETTA

 04 79 68 53 00

 formation@agate-territoires.fr
catherine.agnoletto@agate-territoires.fr

OÙ NOUS TROUVER :

Bâtiment Évolution
25, rue Jean Pellerin
73026 Chambéry Cedex

RETROUVEZ-NOUS SUR : www.agate-territoires.fr

 @Agate.territoires |  @Agate_agence |  Agate - Agence alpine des territoires



AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES

Bât. Évolution • 25, rue Jean Pellerin
CS 32631 • 73026 Chambéry Cedex
04 79 68 53 00

www.agate-territoires.fr